

Partage d'expériences sur l'environnement et les conditions cadre

- L'eau sous toutes ses formes
- Expériences avec l'eau potable
- Gestion du Projet / Mandats
 - Stratégie énergétique
 - Mandats
- Partenariats pour la construction et l'exploitation

Différents types d'eaux sont présents dans la plupart des communes :

- Eau potable
- Eaux usées
- Eau d'irrigation et d'arrosage
- Eau pour la production de neige artificielle
- Cours d'eau (rivières, ruisseaux)



Situation de départ pour l'eau potable blueark

- Conditions de propriété
- Indications sur l'altitude (source, salle de captation, réservoir, etc.)
- Informations sur la conduite (longueur, type, diamètre, âge, état)
- Valeur des débits (débit des sources, mesures des arrivées dans le réservoir, mesures des consommations, etc.)
- Âge et état des installations (nécessité d'un renouvellement, prévision d'extension)

Le plus gros potentiel se situe souvent entre les sources (captages, salles de captation) et le réservoir, en amont de la zone de distribution.



- Pour la faisabilité d'un projet, une valeur de 10 litres/seconde pour une différence de hauteur de 100 mètres est recommandée pour envisager une évaluation du potentiel. Avec un débit supérieur, le dénivelé peut être diminué en conséquence et inversement.



Manque d'indications sur l'alimentation en eau potable

- Schéma d'ensemble, avec indications d'altitude et d'interconnexion des sources, salles de captation, réservoirs et conduites d'alimentation
- Plans des conduites avec indications de longueur, de diamètre, de type et d'âge



- Mettre à jour et compléter le schéma d'ensemble et uniformiser les appellations. Mettre les plans à jour et les compléter avec l'année de construction de l'installation



Indications manquantes sur les ressources en eau

- Débit des sources sur toute l'année
- Mesures d'arrivée dans le réservoir
- Mesures de consommation (mesures de sortie)



- Mesures régulières des sources et consignation écrite des résultats (source, lieu de la mesure, débit et type de mesure). Les mesures fixes d'entrée et de sortie sur les réservoirs complètent les jaugeages et permettent de bien contrôler l'état de l'installation.

Points critiques / conseils (eau potable) blueark



Oubli de l'aspect énergétique

- Planification des rénovations et des extensions sans prise en compte de l'aspect énergétique



- Évaluation du potentiel énergétique de l'alimentation en eau potable et lors d'extensions de plus ou moins grande ampleur. Archivage des résultats concernant l'eau potable afin que les futurs conseillers communaux ne puissent pas les ignorer.

- Absence de stratégie énergétique
- Absence de vue d'ensemble sur le potentiel des énergies renouvelables
- Absence de vue d'ensemble sur la consommation d'énergie, sur l'état des bâtiments publics et sur les possibles mesures d'efficacité énergétique

- Dans la commune, la responsabilité des différentes sujets liés à l'énergie – *eau potable, eaux usées, eau d'irrigation, installations d'enneigement artificiel, bâtiments publics, alimentation en énergie, efficacité énergétique* – est répartie entre plusieurs personnes
- Questions ouvertes à propos de la collaboration avec des experts
- Questions ouvertes à propos des partenariats pour réaliser un ouvrage et pour l'exploitation d'installations de production dans le domaine des énergies renouvelables

- Commune seule (commune ou régie communale à 100%)
- Producteur d'électricité / distributeur d'électricité seul
- Formes mixtes entre la commune et d'autres partenaires
 - Commune & producteur d'électricité
 - Commune & particuliers
 - Etc.
- Passation de marché

- La commune peut-elle réaliser une PCH seule (risques, investissements, compétences) ?
- Si non, qui est un partenaire idéal pour la réalisation ?
- Quelle est la durée probable du partenariat ?
- Qu'advient-il de la centrale au terme du contrat?

Vue + opportunités & risques

Thème / Scénario	A) Commune seule	B) Fournisseur d'électricité seul	C) Commune et partenaire	D) Passation de marché
Courte description	La commune réalise l'ouvrage seule (régie ou SA autonome dont la commune est actionnaire)	Le fournisseur d'électricité local (régional, national) achète les droits sur l'eau de la commune et réalise la centrale en régie propre (société existante ou nouvelle)	La commune et un partenaire (producteur ou fournisseur d'électricité, particulier) réalisent ensemble la centrale. (Société pour la construction et l'exploitation de l'installation)	Un partenaire contractuel acquiert les droits sur l'eau pour une période déterminée. Il construit et exploite la centrale en régie propre.
Propriété (actionnariat)	100% commune	100% fournisseur d'électricité	x% commune y% partenaire Actionnaire majoritaire ? Répartition des bénéfices ?	100% partenaire contractuel à l'expiration du contrat (durée fixée par la réglementation)
Investissements	Commune et banque	Fournisseur d'électricité et autre éventuellement (banque)	Commune, partenaire et investisseur (banque)	Partenaire contractuel
Exploitation et entretien	Employés communaux ou spécialiste extérieur (entreprise privée ou fournisseur d'électricité)	Fournisseur d'électricité	Fournisseur d'électricité et éventuellement employés communaux	Partenaire contractuel (souvent via des entreprises de sous-traitance locales)
Bénéfices (recettes)	Bénéfice net revenant à 100 % à la commune	Bénéfice net revenant à 100% au fournisseur d'électricité. La commune perçoit les sommes contractuelles pour la concession et la redevance hydraulique.	Répartition des bénéfices conformément à celle des actions, partage des investissements et réglementation des travaux d'entretien	Bénéfice net revenant à 100 % au partenaire contractuel. La commune perçoit l'indemnisation contractuelle pour utilisation de l'eau.
(+) Avantages (opportunités)	<ul style="list-style-type: none"> Indépendance Marge de manœuvre Bénéfice maximum Création de valeur ajoutée à 100 % pour la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de risques pour la commune Petit investissement Exploitation et entretien assurés par des professionnels Revenus réguliers (concession et intérêts sur l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Risques répartis Extension des compétences (planification, réalisation, exploitation et entretien) Répartition de l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de risques pour la commune Recettes planifiables
(-) Inconvénients (risques)	<ul style="list-style-type: none"> Risque entièrement supporté par la commune Investissement de départ important Solution exploitation et entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Une partie de la création de valeur ajoutée revient au partenaire Droits cédés pour longtemps Peu d'influence de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéfices répartis Réglementation des droits / des obligations Réglementation de la répartition des bénéfices Influence de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de création de valeur ajoutée pour la commune Influence réduite Droits cédés pour longtemps



Merci pour votre attention

Encore des questions?

Contact:

Medard Heynen

027 606 88 60

info@blueark.ch